



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musée national des arts et traditions populaires

Question écrite n° 70624

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication quel avenir le Gouvernement compte offrir au Musée national des arts et traditions populaires après sa fermeture à Paris le 5 septembre prochain.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a demandé au ministre de la culture et de la communication quel sera l'avenir des collections de l'ancien Musée national des arts et traditions populaires. Transformé en musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée par le décret n° 2005-698 du 22 juin 2005, cet établissement a fermé ses portes au public le 5 septembre 2005 pour organiser son transfert à Marseille, implantation retenue par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire. Cette réinstallation permettra à des collections uniques au monde de se développer dans le cadre d'un projet ambitieux à la mesure de celui qui fut à l'origine de la création du Musée des arts et traditions populaires. Conçu par Georges-Henri Rivière, le Musée des arts et traditions populaires a représenté pendant de nombreuses années une référence internationale dans le domaine des musées de société. Mais sa muséographie et son programme scientifique lui-même s'étaient progressivement révélés inadaptés, du fait notamment des limites nationales imparties au propos du musée. C'est pourquoi le ministère de la culture a souhaité qu'un nouveau pôle patrimonial et intellectuel puisse voir le jour, bâti sur les fondations culturelles du Musée des arts et traditions populaires, pour analyser et mettre en lumière l'histoire des cultures du monde européen et méditerranéen dont la communauté d'inspiration et de destin impose aux citoyens des nations qui le composent une connaissance approfondie ainsi qu'un dialogue permanent. Ce projet culturel et scientifique garantit la mise en oeuvre de cette ambition. Il prévoit en effet, selon une approche pluridisciplinaire, la création d'un musée dont l'activité sera consacrée à la comparaison des cultures européennes et méditerranéennes pour mieux en faire percevoir l'unité et la diversité. Dans cette dynamique, les collections de l'ancien Musée des arts et traditions populaires, intégralement rassemblées à Marseille, joueront pleinement leur rôle. C'est l'un des plus talentueux architectes français, Rudy Ricciotti, qui étudie actuellement la conception de cet équipement. Celui-ci devrait pouvoir être inauguré en 2010, après l'aménagement en 2006 au fort Saint-Jean d'un espace de préfiguration.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70624

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7251

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9457